



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 205 – Loi concernant la Ville de Gaspé

(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1263-20191205

2019

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mercredi 4 décembre 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 205 – Loi concernant la Ville de Gaspé (Ordre de l'Assemblée le 13 novembre 2019)

Membres présents :

- M. Allaire (Maskinongé), vice-président

- M. Bussière (Gatineau)
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M. Lafrenière (Vachon) en remplacement de M. Jacques (Mégantic)
- M^{me} Perry Mélançon (Gaspé)
- M^{me} Proulx (Côte-du-Sud), ministre déléguée au Développement économique régional
- M^{me} Tardif (Lavolette–Saint-Maurice)
- M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales
- M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Ville de Gaspé :

- M. Daniel Côté, maire
- M. Sébastien Fournier, directeur général
- M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 47, M. Allaire (Maskinongé) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) et M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Gaspé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à MM. Côté et Fournier de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Annexe 1 : L'annexe 1 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Allaire (Maskinongé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) et M^{me} Proulx (Côte-du-Sud) font des remarques finales.

À 12 h 23, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Francine Charbonneau

DG/ag

Québec, le 4 décembre 2019

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
Art. 5

AM [NUMERO et F11]
s. 5

Bill 205

An Act respecting Ville de Gaspé

Section 5

AMENDMENT:

Replace “share in the revenues of the immovable and in the appreciation in the value of the immovable attributable to the work done” by “obtain revenues from the immovable or receive part of the appreciation in its value since the work was done”.

Adopted G

Am L
Art 5

AM [NUMERO et F11]
a. 5

Projet de loi privé 205

Loi concernant la Ville de Gaspé

Article 5

AMENDEMENT:

Remplacer, dans le texte anglais, “share in the revenues of the immovable and in the appreciation in the value of the immovable attributable to the work done” par “obtain revenues from the immovable or receive part of the appreciation in its value since the work was done”.

Adopté DG